

INTRODUCTION

NORME EN 1621-3 : 2018 POUR LA PARTIE AVANT

Niveau 2: atténuation des chocs= moyenne< 18 000 Newtons, aucune valeur individuelle> 24 000 Newtons, répartition des chocs= moyenne< 15 000 Newtons, aucune valeur individuelle> 20 000 Newtons

NORME EN 1621-2 : 2014 POUR LA PARTIE ARRIERE

Niveau 1: moyenne des chocs< 18 000 Newtons, aucune valeur individuelle> 24 000 Newtons, 1 Niveau 2: moyenne des chocs< 9 000 Newtons, aucune valeur individuelle> 12 000 Newtons

- I. Avant toute utilisation vérifier l'état général de la protection, Si cette dernière comporte des déchirures, rayures, traces ou une bulle d'air dégonflée, il est **IMPÉRATIF** de la faire inspecter.



- II. Enfiler le gilet en positionnant les 2 sangles épaule, sur les épaules
III. Régler les 2 sangles grâce aux rubans auto-agrippant afin que les pads de confort soient correctement installés sur les épaules
IV. Refermer les rubans auto-agrippant une fois la protection confortablement installé
V. Régler la largeur de la protection grâce aux sangles latérales
VI. Pour attacher la protection, insérer les boucles dans les encoches prévues à cet effet, sur la partie avant.
VII. Faire entrer la boucle sur la partie haute de l'encoche et la descendre.
Renouveler l'opération sur l'autre côté.

+QR code + lien ou trouver la notice et la déclaration CE

DUREE DE VIE

Il est important de contrôler l'état de la protection avant chaque utilisation. Si cette dernière comporte des déchirures, une ou des bulles d'air dégonflées, il est important de remplacer la partie gonflable.

Après un choc changer les parties gonflables.

Les parties gonflables sont garanties 2 ans.

La Durée de vie de la protection RPRO 2 est comprise entre 24 à 36 Mois suivant son utilisation.

Un catalogue de pièces de rechange est disponible afin de réparer la protection.

Il n'y a pas d'accessoire utilisable avec l'EPI RPRO 2.

UTILISATION

La protection RPRO 2 est destinée à la pratique de la moto de route, enduro, vélo, mais n'est pas prévu pour l'équitation, le Jet ski.

La protection RPRO 2 R se porte seule. La protection se porte en dessous d'un vêtement.

Attention :

- Le protecteur dorsal n'évite pas les blessures de la colonne vertébrale.
- Aucun protecteur de poitrine ne peut offrir une protection totale contre les blessures.
- Aucune protection des omoplates.

- Avec un protecteur trop grand, il existe un risque d'interférence avec le casque entraînant des conditions de conduite dangereuses. Attention de ne pas choisir une taille de protecteur inadaptée !
- Attention une contamination, une altération du protecteur de poitrine ou une mauvaise utilisation peut réduire dangereusement les performances du protecteur de poitrine

Les sports Motos sont dangereux. Le pratiquant doit être en possession de tous ses moyens physiques et techniques pour les pratiquer.

La pratique sous influence de drogue ou d'alcool est interdite. Enfiler le produit, vérifier qu'il est à la bonne taille, bien l'ajuster à l'aide des réglages prévus à cet effet.

Aucun matériel de protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures. Les protections RXR sont conçues pour la pratique des sports Motos. La société RXR PROTECT n'est pas responsable de l'utilisation dans un autre cadre. Les protections RXR protègent des chocs dorsaux, qui peuvent survenir lors des chutes. La protection est inefficace contre les pénétrations d'objets dans le corps. Les pare-pierres offrent seulement une protection contre les pierres, autres menus projectiles. Une modification ou une mauvaise utilisation réduirait dangereusement ses performances.

NETTOYAGE

Nettoyage de surface uniquement à la main et à l'aide d'une éponge humide uniquement

Lavage en machine interdit

INFORMATION

La Protection dorsale n'évite pas les blessures graves.

Une protection trop grande peut provoquer un risque de gêne avec le casque.

Une seule taille ne peut pas convenir à toutes les mensurations (hauteur et forme) un protecteur trop grand peut provoquer un risque d'interférence avec le casque, entraînant des conditions de conduite dangereuses.

Aucun matériel de protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures. La société RXR PROTECT ne pourra être tenue responsable de l'utilisation dans un autre cadre que la moto.

Le protecteur dorsal n'évite pas les blessures de la colonne vertébrale.

Ce système est conçu pour offrir un maximum de confort et un niveau de protection élevé, bien qu'aucun produit ou système de protection ne puisse offrir une protection complète contre des blessures ou dommages sur un individu ou un bien en cas de chute, collision, impact, perte de contrôle ou autre. L'utilisation de ce système ne doit pas encourager à dépasser les limites ou prendre des risques supplémentaires.

La protection RXR PROTECT « RPRO 2 » protège des chocs frontaux et dorsaux, qui peuvent survenir lors des chutes. La protection est inefficace contre les pénétrations d'objets dans le corps. Une modification ou une mauvaise utilisation réduirait dangereusement ses performances.

RXR PROTECT ne pourra être responsable en cas de mauvais fonctionnement dû à une modification par l'utilisateur.

INSPECTION AVANT UTILISATION DE LA PROTECTION

Cette version présente un système d'air encapsulé. Vérifier votre gilet de protection avant chaque utilisation.

Cas ou la solution doit être remplacée :

- Si vous parvenez à écraser totalement une bulle d'air.



- Produit percé ou suspicion de fuite.
- Présence de traces, de rayures pouvant fragiliser la surface.

STOCKAGE / CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Le produit doit être stocker dans son emballage à une température ne dépassant pas 40°.

La température extérieur peut modifier considérablement les performances de la protection

L'altitude peut modifier légèrement la pression du gilet et sa performance.

SIGNIFICATION DU LABEL CE

Le label CE présent sur chaque EPI garantit que le fabricant s'est conformé à toutes les obligations concernant le produit. Des tests ont prouvé que l'absorption des chocs est conforme aux termes des directives communautaires et des normes techniques.

SUBSTANCES NOCIVES

RXR PROTECT déclare qu'aucune substance nocive ne peut affecter l'utilisateur du gilet.

DESTRUCTION

Ne pas mettre au rebut par incinération, risque de fumée toxique. La destruction ou l'élimination des protecteurs de poitrine doit se faire en toute sécurité.

En cas de rupture mécanique le protecteur ne peut se maintenir et de ce fait ne pourra protéger.

Déclaration EU de Type peut être consultable :

<https://xxxxxxxxxx.com/fr/declarationxxxxxxxxxx>

Ce produit a été certifié à dire d'expert selon protocole CP1621-001 et les normes EN 1621-2 03/2014 et EN 1621-3 12/2018.

La mention : conforme au règlement UE 2016/425.

Mois de fabrication selon LOTMM/AAAA

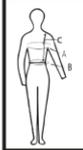
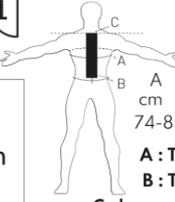
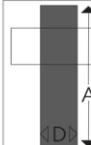
La conformité aux exigences requises a été certifiée par :

ALIENOR CERTIFICATION N°2754 ZA du Sanital

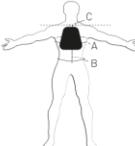
21 Rue Albert Einstein 86100 CHATELLRAULT FRANCE

INSCRIPTIONS et MARQUAGES

PARTIE ARRIERE

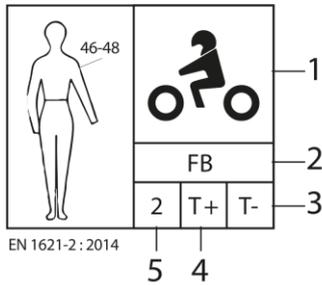
			Ref : RPRO2 TAILLE M/L EXP. DATE 06/2027 LOT 062024 INSPECTER AVANT UTILISATION Lire la notice d'utilisation
			
EN 1621-2 : 2014			
	Dimensions de la zone de protection A = 28 D = 11	A cm B cm C cm 74-84 70-80 33-38	A : Tour de poitrine B : Tour de taille C : longueur Taille / épaule
RXR PROTECT Rue de Villons les buissons 14000 CAEN ALIENOR CERTIFICATION N°2754 86100 CHATELLRAULT FRANCE			

PARTIE AVANT

	Ref : RPRO2 TAILLE M/L
C type A	
2	A cm B cm C cm 74-84 70-80 33-38
EN 1621-3 : 2018	A : Tour de poitrine B : Tour de taille C : longueur Taille / épaule
	RXR PROTECT Rue de Villons les buissons 14000 CAEN
	ALIENOR CERTIFICATION N°2754 86100 CHATELLRAULT FRANCE
Lire la notice d'utilisation	
EXP DATE : 06/2027 LOT 062024	
INSPECTER AVANT UTILISATION	

GENERAL

Partie Arriere :

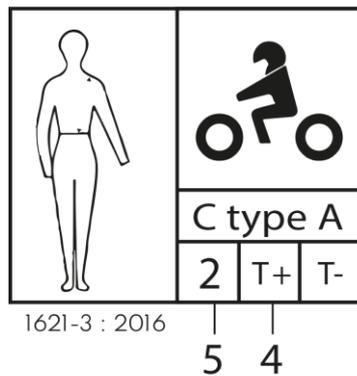


Exemple de marquage d'un protecteur selon l'Article 6, points c), d) et e)

- 1 Équipement de protection pour les motocyclistes (ISO 7000-2618)
- 2 Catégorie et type de protecteur : FB = protecteur dorsal intégral CB = protecteur central LB = protecteur lombaire
- 3 Essai de choc à basse température réalisé (si l'espace est vide, l'essai n'est pas revendiqué)
- 4 Essai de choc à haute température réalisé (si l'espace est vide, l'essai n'est pas revendiqué)
- 5 Niveau de performances (voir 4.4)

Ce pictogramme « Motocycliste » vous garantit la conformité du produit avec les exigences définies par les normes en vigueur dans le domaine des équipements de protection individuels pour motocycliste.

Partie Avant :



- 1 le pictogramme qui indique que l'équipement est destiné à l'usage des motocycles
- 2 la taille (Type A/B) et le type de protecteur : une pièce (indiqué par « C... ») ou deux-pièces (indiqué par « DC... »)
- 3 si le protecteur a réussi à l'essai facultatif à basse température, le symbole « T- » doit figurer
- 4 si le protecteur a réussi à l'essai facultatif à haute température, le symbole « T+ » doit figurer
- 5 le niveau de protection obtenu

Ce pictogramme « Motocycliste » vous garantit la conformité du produit avec les exigences définies par les normes en vigueur dans le domaine des équipements de protection individuels pour motocycliste.

Performance

= Énergie appliquée 50 Joules

Niveau 1 : Moyenne de Chocs
< 18 000 Newtons

Niveau 2 : Moyenne de Chocs
< 9 000 Newtons

FABRICANT

NOM DU PRODUIT RPRO 2 REFERENCE MX202400

RXR PROTECT 24 ter Rue villons les buissons / 14000 – Caen

CONFORMITE

Déclaration EU de Type peut être consultable :

<https://xxxxxxxxxx.com/fr/declarationxxxxxxxxxxxxx>

Mois de fabrication selon LOTMM/AAAA

La conformité aux exigences requises a été certifiée par :

ALIENOR CERTIFICATION N°2754

21 Rue Albert Einstein 86100 CHATELLRAULT FRANCE